

3. Améliorer la mobilité scolaire—*Version avant enquête publique*

3.3. Sensibiliser et inciter à l'usage des modes actifs pour se rendre à l'école

Description de la mesure

La stratégie pour inciter les élèves à l'usage des modes actifs consiste principalement à impliquer les établissements (direction et corps enseignants) dans leur rôle de sensibilisation aux enjeux liés à la mobilité scolaire

Objectif(s) poursuivi(s)

- Améliorer la mobilité scolaire
- Sensibiliser et inciter à l'usage des modes actifs pour se rendre à l'école
- Augmenter la part modale des déplacements actifs
- Inciter à un usage plus rationnel de la voiture
- Améliorer la qualité de vie et des espaces publics en réduisant le nombre de voitures

Mesure(s) liée(s)

1.1, 1.2., 2.1., 2.2., 2.3.

Financement et Ressources

Nature de la mesure

Soutien-Accompagnement

Budgétaires : Fonds propres Ville

Type d'opération

Information

Humaines :

Caractère

Poursuite

Pilote(s) : Ville , écoles

Délai de mise en œuvre

Action continue, priorité 1

Règlementaires : /

Budget

€

Outils et références

[Éducation Mobilité et Sécurité routière \(EMSR\)](#), Wallonie Mobilité SPW

[Les services et outils gratuits en EMSR](#), Wallonie Mobilité SPW

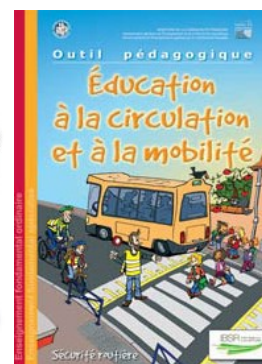
[Outils pédagogiques](#), Wallonie Mobilité SPW

[Brevet du piéton](#), Tous à pied

[Décret relatif au transport et aux plans de déplacements scolaires](#), WALLEX

[Les plans de déplacements Scolaires](#), Bruxelles Mobilité, Service Public Régional de Bruxelles

[Mobilité scolaire, quoi de neuf?](#) Cémathèque n°48, Wallonie



Indicateurs

- Brevet du cycliste - nombre de classes concernées
- Brevet du cycliste - nombre de participants
- Nombre d'élèves qui se rendent à pied à l'école
- Nombre d'élèves qui utilisent le vélo pour se rendre à l'école
- Nombre de vélos stationnés à l'école

Pour impliquer le corps enseignant, les directions, les parents et les élèves dans l'implantation d'alternatives de mobilité, les axes suivants sont encouragés :

Création d'une cellule Mobilité scolaire avec directions et service enseignement et mobilité

Cet objectif vise la tenue de réunions (biannuelles voire trimestrielles) avec un comité composé des partenaires impliqués dans le domaine de la mobilité scolaire de Mouscron : l'autorité communale, l'ensemble des directeurs d'écoles et la Police. En fonction des thématiques et des sujets identifiés, des personnes ressources de différentes associations actives dans les domaines de la mobilité durable (Tous à pied, Atingo, ProVélo, le Gracq, etc.) sont conviées pour partager leur expertise.

À l'occasion de ces réunions, la cellule mobilité scolaire abordera les défis rencontrés par les établissements, les alternatives à la voiture, les services et les infrastructures qu'il est possible de mettre en place, les actions de sensibilisation et de promotion des modes actifs à réaliser, etc. Ce sera également l'occasion pour les établissements scolaires de partager entre eux les outils pédagogiques qu'ils utilisent sur le thème de la mobilité durable.

Éducation et formations



Le SPW propose une formation gratuite à destination des professionnels de l'enseignement pour devenir référent Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière (EMSR). L'EMSR, c'est un triple objectif : renforcer les capacités des élèves à se déplacer, apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement et exercer les élèves à opérer les choix de mobilité pertinents. Un enseignant formé à l'EMSR pourra éduquer les élèves aux thématiques de mobilité et de sécurité routière (le piéton, le cycliste, les nouvelles mobilités, la responsabilité du conducteur et du passager, etc).

Une série d'outils pédagogiques pour les élèves, les enseignants ou encore les parents sont à télécharger, à commander ou à emprunter auprès de Wallonie Mobilité.



Puisque l'EMSR vise les écoles fondamentales mais aussi les écoles secondaires, cette formation pourra constituer une continuité dans le parcours de l'élève qui n'est plus formé après le passage du brevet cycliste à la fin des primaires. Elle pourrait être accompagnée par un développement d'un brevet cycliste vers un « brevet mécanique » pour apprendre à entretenir et réparer son vélo, par exemple.

Le brevet piéton a quant à lui fait son apparition en Wallonie en 2023, encadré par l'asbl Tous à Pied, pour apprendre aux élèves de 8 à 12 ans à se déplacer en rue de la manière la plus sécurisée possible.



Réalisation de plans de déplacements scolaires

Un plan de déplacements scolaires (PDS) permet à une école de mieux comprendre sa situation actuelle de mobilité et d'être guidé dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions pour promouvoir des déplacements plus actifs et surs.

Depuis 2004, un Décret du Gouvernement Wallon accompagne les écoles dans la création d'un PDS. Un tel outil vise à améliorer la sécurité, l'environnement et la qualité de vie sur le chemin et aux abords des écoles par la sensibilisation et la responsabilisation des publics scolaires face à ces enjeux. Un PDS vise également à redonner confiance aux parents quand à la sécurité des déplacements scolaires.

La réalisation du PDE est réalisée par une commission d'école, créée à cet effet et composée de représentants du pouvoir organisateur, de la communauté éducative, de parents et d'élèves (dans l'enseignement secondaire ordinaire). Dans le cas d'une procédure encadrée par la Région, une intervention financière peut être sollicitée par l'établissement.

Sensibilisation

En plus des actions de sensibilisation qui seront initiées aux travers de la Cellule mobilité scolaire et grâce à un personnel formé, la Ville veillera à informer les écoles des différents événements de mobilité organisés en dehors du cadre scolaire (cfr. fiche 2.3.).

D'autres pistes peuvent aussi être envisagées sous la forme de challenge et concours inter-écoles.

